



Syndicat Mixte  
Agence Landaise  
Pour l'Informatique

L'an deux mille dix-sept, le 11 juillet, le comité syndical de l'Agence landaise pour l'informatique, dûment convoqué, s'est réuni au siège du syndicat sous la présidence de Monsieur Xavier FORTINON, Président

---

Date de convocation : 03 juillet 2017

Secrétaire de séance : Xavier FORTINON

Approbation à l'unanimité de l'ordre du jour présenté

**Rappel de l'ordre du jour :**

1. Personnel ALPI
2. Nouveaux adhérents
3. Validation du marché portant sur les certificats de signatures électroniques
4. Lancement du marché portant sur la fourniture d'un système de télégestion
5. Hébergement des données de santé à caractère personnel
6. Maison des communes : Convention de répartition des charges de fonctionnement
7. Contrat de vente avec le Conseil Départemental pour les ordinateurs portables
8. Nouvelles participations
9. Questions diverses

**Ordre du jour supplémentaire :**

- CONTRAT DE VENTE ALPI/XL HABITAT : CESSION DE 17 TABLETTES NUMERIQUES TACTILES

**DÉLIBÉRATION N°01  
PERSONNEL ALPI**

**➤ DEL : Création d'un poste d'Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (16 heures)**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

**De créer** 1 poste d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (16 heures) à compter du 01 octobre 2017.

L'agent sera chargé du ménage sur une partie des locaux de l'ALPI.

**De modifier** le tableau des effectifs de l'ALPI en ajoutant le poste.

La rémunération et la durée de carrière de l'agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur concernant de grade.

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget au chapitre et article prévus à cet effet.

**D'autoriser** le président à signer tout document afférent à ce dossier.

**➤ DEL : Loi Précarité du 12 mars 2012 – Dispositif de titularisation des agents contractuels de droit public 2016-2018**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

**D'approuver** le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire 2016-2018

De prévoir l'ouverture :

- de 2 postes à temps complet d'Ingénieur territorial,
- et 3 postes à temps complet de Technicien Principal de 2<sup>ème</sup> classe.

**D'autoriser** le président à signer tout document afférent à ce dossier.

**➤ DEL : Ouverture de postes/avancement de grade**

**Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe**

**Adjoint technique Principal 2<sup>ème</sup> classe**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

**De créer**, suite à des avancements de grade, les postes suivants :

- 2 postes d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet au 01.08.17. Les agents auront pour mission : Secrétariat du Pôle Assistance et du Pôle Administratif
- 1 poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 01.08.17. L'agent aura pour mission : Technicien informatique service « matériels ».

**De modifier**, en conséquence, le tableau des effectifs de l'ALPI.

La rémunération et la durée de carrière des agents seront celles fixées par la réglementation en vigueur concernant de grade.

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget au chapitre et article prévus à cet effet.

**D'autoriser** le président à signer tout document afférent à ce dossier.

**➤ DEL : Protection sociale des agents en contrats de droit privé**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

**De faire** bénéficier, en cas de maladie, et en l'absence de dispositions réglementaires spécifiques, les contractuels de droit privé des dispositions appliquées aux agents non titulaires de droit public territoriaux régies par le décret n° 88-145 du 15 février 1988.

**D'autoriser** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

**➤ DEL : Prolongation de l'expérimentation du Télétravail**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

**D'approuver** la prolongation de l'expérimentation du télétravail jusqu'au 30 septembre 2017.

**D'autoriser** le président à signer tout document afférent à ce dossier.

**DELIBERATION N°  
NOUVEAUX ADHERENTS**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE** :

**De valider** la nouvelle adhésion et la dissolution qui entreront en vigueur à compter de l'arrêté préfectoral modificatif.

<b>Nouveaux adhérents</b>	Attributions obligatoires (extranet départemental et formations)	Maintenance matériel	Fourniture et production de logiciels	Haut-débit
Collège Jean Rostand à Mont-de-Marsan	X		X	
<b>DISSOLUTION</b>				
CCAS de Souprosse				

Désignation des représentants :

- Syndicat Mixte Landes Océanes :
  - représentant titulaire : Jean-Luc Delpuech
  - représentant suppléant : Kelly Peron
- Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Parc d'Abesse
  - représentant titulaire : Catherine DELMON
  - représentant suppléant : André DUVIGNAU
- Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de Moliets et Maa
  - représentant titulaire : Patrick LABORDE
  - représentant suppléant : Jean-Luc DELPUECH
- Syndicat Mixte du Pays d'Orthe
  - représentant titulaire : Rachel DURQUETY
  - représentant suppléant : Yves LAHOUN
- Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la gestion de Parc d'Activités Economiques sur le territoire de la Communauté de Communes du Seignanx
  - représentant titulaire : Lionel CAUSSE
  - représentant suppléant : Dominique MAYS
- Syndicat Mixte AGROLANDES
  - représentant titulaire : Olivier MARTINEZ
  - représentant suppléant : Marcel PRUET
- Syndicat Mixte pour la Restructuration de la Zone d'Activités de Pédebert
  - représentant titulaire : Jean-Luc Delpuech
  - représentant suppléant : Delphine Bart
- Syndicat Mixte du Chenil de Birepoulet
  - représentant titulaire : Alain Caliot
  - représentant suppléant : Monsieur Roques
- Communauté de Communes Terres de Chalosse

- représentant titulaire : Tony Arty
  - représentant suppléant : Stéphane Delpeyrat
- Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la gestion de la zone d'activités économiques de Saint-Geours-de-Maremne
  - représentant titulaire : Jean-Luc DELPUECH
  - représentant suppléant : Eric KERRPOUCHE
- Commune de Maillères
  - représentant titulaire : Jean-Michel LINXE
  - représentant suppléant : Christophe TRAGNAN
- Syndicat Mixte du Pays d'Albret
  - représentant titulaire : Magali VALIORGUE
  - représentant suppléant : Vincent GELLEY

**DELIBERATION N°  
VALIDATION DU TITULAIRE DU MARCHE PORTANT SUR LA FOURNITURE DE  
CERTIFICATS DE SIGNATURE ELECTRONIQUE**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

**D'approuver** le marché à venir avec la société CHAMBERSIGN France.

Le marché sera conclu sous la forme d'un accord-cadre à bon de commande sans montant minimum et sans montant maximum

Le marché est signé pour 4 ans.

**D'autoriser** le Président à signer tout document à cet effet ainsi que d'éventuels avenants.

**DELIBERATION N°  
LANCEMENT MARCHE PORTANT SUR LA FOURNITURE D'UN SYSTEME DE  
TELEGESTION DES SERVICES D'AIDE A DOMICILE**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

**D'approuver** le lancement de la procédure en appel d'offres ouvert portant sur la fourniture d'un système de télégestion des services d'aides à la personne pour les structures intercommunales en application des articles 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

**D'autoriser** Monsieur le Président à signer le marché à venir avec le prestataire retenu.

**DELIBERATION N°  
HEBERGEMENT AGREE DES DONNEES DE SANTE A CARACTERE PERSONNEL**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE** :  
**D'approuver** le projet complet de l'ALPI qui sera déposé auprès de l'ASIP-SANTE pour une demande d'agrément à l'hébergement des données santé à caractère personnel  
**D'autoriser** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

**DELIBERATION N°  
CONVENTION DE REPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT  
MAISON DES COMMUNES**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE** :  
**D'approuver** la résiliation de la convention de remboursement de charges de fonctionnement Maison des Communes signée le 21 décembre 2007 et ses avenants.  
**D'adhérer** à la convention dénommée « convention de remboursement de charges de fonctionnement Maison des Communes » ci jointe  
D'approuver les termes de ladite convention,  
**D'autoriser** Madame la Présidente à signer tout document à cet effet ainsi que d'éventuel avenants.

**DÉLIBÉRATION N°09  
NOUVELLES PARTICIPATIONS**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE** :  
**De prendre** acte des nouvelles participations pour les adhérents  
**De prendre** acte des nouvelles participations pour les associations  
**D'autoriser** le président à signer tout document à cet effet.

**DELIBERATION N°  
CONTRAT DE VENTE ALPI/CONSEIL DEPARTEMENTAL DES LANDES PORTANT  
SUR LES ORDINATEURS PORTABLES**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE** :  
**D'approuver** les termes des contrats de vente concernant :  
- l'acquisition de 220 ordinateurs portables de marque LENOVO, L440, pour un coût total de 19 800 € TTC  
- Le second contrat concerne l'acquisition de 1980 ordinateurs portables de marque LENOVO, L440, pour un coût total de 178 200 € TTC  
**D'approuver** le coût total de la cession qui s'élève à 198 000 euros TTC  
**D'autoriser** Madame la Vice-Présidente à signer les contrats de vente, ainsi que tout document nécessaire pour l'acquisition d'ordinateurs portables supplémentaires dans le cadre de cette même opération.

<b>CONTRAT DE VENTE ALPI/XL HABITAT CESSION DE 17 TABLETTES NUMERIQUES TACTILES</b>
---

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

**D'approuver** les termes du contrat concernant la vente de 17 tablettes SURFACE PRO pour un coût total de 5 950 euros TTC

**De retirer** les tablettes vendues de l'inventaire de l'ALPI.

**D'autoriser** Madame la Vice-Présidente à signer le contrat de vente, ainsi que tout document ultérieur afférent à ce dossier.

**Suivi des marchés publics :**

- Un recensement des besoins a été lancé pour un logiciel de gestion des services techniques auprès des collectivités : 13 collectivités ont répondu favorablement ; d'autres sont en cours de réflexion. Si le projet se finalise, un marché sera lancé d'ici la fin de l'année
- Projet Open Data : L'ALPI a adhéré à l'association « Open Data France ». Cette démarche correspond à l'obligation faite aux collectivités de rendre les informations accessibles à tous par souci de transparence. Elle a déposé, au mois de mai, un appel à projet auprès de la Caisse de Dépôts et Consignations pour la mise en œuvre d'une plate-forme mutualisée départementale. Une information sur l'état d'avancement du dossier sera faite auprès des membres du Comité Syndical lors des prochaines séances.
- Des marchés de maintenance ont été relancés pour les plates-formes de gestion des incidents « Isilog » et pour la formation ouverte et à distance. L'estimation des maintenances se situe en deçà de 50 000 euros HT
- La flotte de téléphones portables va être changée à la rentrée pour les agents de l'ALPI.

**Séance levée à 19 heures**

**Le président de l'ALPI  
Xavier FORTINON**